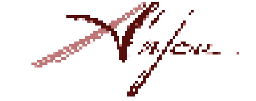
IMAGO

La publication trimestrielle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (CAUE) et de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP)

La nature peut-elle être urbaine ?

"L'espace vert" a toujours accompagné l'aménagement des bourgs ou des quartiers. La France dispose d'une culture paysagère très forte et d'une approche de l'aménagement et de l'entretien du paysage urbain très marquée par la rigueur d'une tradition séculaire supposant, notamment, l'excellence géométrique et la maîtrise de la nature. Avec l'éveil environnemental et l'impérieuse nécessité d'un développement et d'une économie de moyens durables, certaines collectivités pionnières ont depuis quelques années infléchi leur pratique de création et d'entretien des espaces végétalisés en privilégiant une gestion raisonnée. Avec le temps, d'exceptions, ces expériences vont devenir la règle. Elles supposent une évolution culturelle et technique qu'IMAGO explore ici dans ses différentes composantes.

Christian GAUDIN



n°39 octobre 2007

Genèse
de l'idée de gestion différenciée

Après la dernière guerre, l'aménagement du territoire avait pour objectifs prioritaires la croissance économique, le développement de l'industrialisation et l'accélération de l'urbanisation.

Cette urbanisation massive va participer à l'émergence de nouvelles politiques d'aménagement du territoire et à des démarches paysagères nouvelles.

Le vocabulaire de l'art des jardins s'adapte aux grands ensembles ; les techniques horticoles intensives et mécanisées furent mises en œuvre pour rationaliser les interventions sur les nouvelles et vastes surfaces publiques : traitements phytosanitaires, forçage des végétaux par une utilisation importante d'engrais, mécanisation des tontes de gazons, automatisation des serres, utilisation d'essences exotiques et cultivars.

L'époque était celle de l'espace public dit “vert”.

Vers la fin des années 60, le constat de la consommation excessive des ressources naturelles limitées, la prise de conscience collective d'une nouvelle priorité écologique a mis en avant les théories moins techniques au profit de recherches de projets urbains plus proches de la population.

Au début des années 70, des paysagistes et architectes ont commencé à exprimer de nouvelles idées nées, entre autres, au contact des conceptions internationales d'espaces urbains (Anglo-Saxons, Allemands, Brésiliens, Japonais…) en réaction contre la monotonie et la banalisation des modèles précédemment développés.

« Le rôle du paysagiste n'est pas de contredire l'urbanité volontaire en ponctuant la ville d'îlots de fausse nature. (…) La ville est un paysage en soi, nouvelle nature qui porte en elle des valeurs d'échange et de spectacle comparables à celles des sites naturels. »

Michel Corajoud,
Paysagiste concepteur

A la fin des années 70, sous l'impulsion de mouvements politiques en faveur de l'écologie, des modèles de gestion alternative des espaces verts des villes ont éclos au Nord et à l'Est de l'Europe ainsi qu'en Amérique du Nord.

L'importance accordée aux milieux urbains vivants de certaines villes notamment allemandes, hollandaises et canadiennes, était gérée essentiellement par des scientifiques forestiers, des botanistes et des écologues.



Île de Nantes, aménagement.
A. Chemetoff, *architecte et paysagiste*

En Allemagne par exemple, à partir de 1975, les villes vont progressivement passer de l'entretien intensif de leurs espaces verts à une gestion dite “plus proche de la nature”.

En Hollande, l'espace vert traditionnel va faire l'objet d'un changement au profit de natures urbaines plus structurées écologiquement.

Les villes traversées par des corridors biologiques et parsemées de biotopes urbains vont devenir le nouveau modèle de planification urbaine en hollande.

Au Canada, les autorités politiques désignent des espaces comme parcs régionaux et les protègent contre toute spéculation foncière et comme vestiges des riches écosystèmes d'Amérique du Nord. Cette gestion conservatrice des milieux naturels est relayée par un grand effort de pédagogie sur l'environnement qui s'appuie sur la technique anglo-saxonne de “site-interprétation”.

Deux écoles de pensée semblent émerger, l'une anglo-saxonne ▸



ZUP Nord d'Angers, urbanisation des années 70 générant des espaces résiduels

portée par les villes américaines et canadiennes, l'autre germanique, mise en avant par des villes d'Allemagne, Pays-Bas, largement plus diffusée en Europe à travers les réseaux des directeurs des espaces verts publics.

Les villes d'Orléans, Rennes et Paris se sont démarquées dans les années 80-85 par leurs expériences de nouvelles formes de jardins fondées sur une approche plus écologique ou pédagogique et une gestion plus diversifiée et extensive.

Ce n'est qu'en 1993, lors du séminaire des collectivités locales organisé par la ville de Rennes, que le terme fédérateur et officiel de gestion différenciée sera décidé.

Cette expression est définie alors par les praticiens présents comme une nouvelle approche intégrant des processus nouveaux où la défense de notre environnement n'est pas seulement basée sur une autre technicité, mais sur la notion de diversité et sur l'idée de respect et d'intégration des différences.

Son application se fonde sur l'adoption d'un code qualité qui spécifie un type de gestion approprié pour chaque vocation, usage et identité des espaces publics. Des graduations d'entretien permettent de mettre en valeur à la fois les sites de prestige (mosaïculture, fleurissements annuels et bisannuels, jardins historiques) selon les méthodes traditionnellement horticoles et les sites comme les parcs urbains, les réseaux verts, les zones humides (…) selon les techniques de plan de gestion écologique.

Cette sensibilisation à la gestion écologique du patrimoine vert public a été affirmée en 1995 et relayée à une échelle planétaire par le paradigme de "ville durable" issu de la Conférence de Rio de Janeiro de 1992.

Dès lors, la durabilité des projets d'espaces verts urbains devient un objectif prioritaire, essentiellement du point de vue de la recherche de biodiversité et de la préservation à long terme des ressources naturelles.

C'est à ce moment-là, que la gestion différenciée devient une illustration d'une préoccupation plus durable qui allie développement et environnement et qui se traduit aussi bien dans de nouvelles démarches de maintenance, d'études et de planification de nos villes.

La gestion différenciée se traduit par des nouveaux processus de mise en paysage, d'intégration d'un modèle scientifique de la nature, qui mobilisent les écologistes urbains et les paysagistes.

Mais actuellement on constate que l'idée courante des collectivités en démarche environnementale est bien souvent de réduire cette approche au simple processus de gestion du territoire habité, en ne tenant qu'insuffisamment compte de la notion originelle d'écosystème urbain.

« L'idée principale est de montrer clairement que la flore, la faune, et d'une certaine façon les gens, sont des systèmes qui ont tous des caractères propres et qui ont une importance vitale.

C'est sur la base de ces principes, que la ville de Breda fait la promotion d'une idée de cité écologique, d'une écopolis. » ville de Breda (Pays-Bas) ■

Synthèse réalisée à partir du chapitre II de la Thèse de AGGERI Gaëlle (2004) La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier. Doctorat Sciences de l'environnement, ENGREF.





Île de Nantes, Aménagement. A. Chemetoff, *architecte et paysagiste*

Des intentions au projet

Les clés d'une meilleure gestion



Espace vert à Pellouailles-les-Vignes

La gestion différenciée des espaces publics s'inscrit dans une démarche plus globale qui est celle du développement durable et qui seule peut permettre une certaine pérennité. En voici les différentes étapes.

1 - Saisir les enjeux de sa démarche.

Avant de s'engager dans une démarche de gestion différenciée, la commune doit avant tout bien saisir les enjeux d'un tel projet.

Plus qu'une méthode à appliquer, il s'agit bien là d'un engagement éthique.

Les communes qui souhaitent mettre en place des procédés de gestion différenciée doivent avant tout définir le "pourquoi" et le "jusqu'où" de leur engagement.

2 - Analyse de l'existant.

<u>Inventaire quantitatif</u>

Dans un premier temps, la commune doit inventorier la totalité de ses espaces. Elle les listera de manière exhaustive sans oublier les plus petits, les plus insignifiants.

La localisation de l'ensemble de ces lieux sur un plan général permettra à la commune de prendre conscience du rapport qu'ils entretiennent avec l'ensemble du bourg (définition de la structure urbaine, des usages actuels et à venir), de leur possible complémentarité, ou de leur appartenance à un même type.

<u>Inventaire qualitatif</u>

Les critères potentiels de classification sont :

- *Définition des qualités d'usage des espaces.*
- *Localisation des espaces par rapport au cœur du bourg.*
- *Surface des espaces.*
- *Composition des espaces : structure pérenne et évènementielle.*
- *Gestion actuelle de chaque espace répertorié.*

Cette étape d'analyse devant aboutir à une première classification des espaces qui au final permettra de mesurer à la fois l'importance de chaque espace ainsi que son appartenance à telle ou telle typologie de lieu et d'usage.

3 – Définition par la commune de ses objectifs.

La commune doit, comme elle l'a fait préalablement pour la définition des enjeux qui l'ont motivée pour adhérer à la démarche, chercher à définir clairement les objectifs principaux qui sont les siens.

Ceux-ci peuvent être de différent ordre et les hiérarchiser semble primordial.

• Objectifs environnementaux et culturels :

- *Mise en valeur de leur patrimoine paysager, floristique et faunistique de la commune.*
- *Favoriser la biodiversité.*
- *Minimiser l'utilisation d'intrants et éviter au maximum les pollutions inutiles.*
- *Redéfinir les espaces de manière à mieux répondre aux demandes de la population.*

• Objectifs sociaux et économiques :

- *Créer une nouvelle dynamique au sein du service espace vert et valoriser le savoir-faire des jardiniers.*
- *Sensibiliser les habitants à l'environnement en explicitant la démarche engagée par la commune, les intégrant ainsi à l'évolution en cours.*
  Les enfants pourront aussi être sensibilisés soit au travers de l'école soit de l'accueil périscolaire ou centre aéré.
- *Redéfinir les actions d'entretien en fonction des choix fixés : minimiser le travail des agents espaces verts sur certains lieux et focaliser leurs actions sur certains espaces définis préalablement.*
- *Déployer les nouveaux budgets communaux appliqués aux espaces verts de manière à servir la démarche : minimiser l'achat de plantes annuelles et rechercher des palettes végétales plus pérennes, éviter d'avoir à trop arroser certains espaces et les faire évoluer vers des lieux autonomes en eau…*

4 - Classification et cahier des charges :

Grâce aux trois étapes préalables, la commune pourra mettre en place une nouvelle classification des espaces et parvenir à l'établissement d'un cahier des charges explicitant l'évolution souhaitée pour chaque espace ainsi que les

méthodes à mettre en place pour y parvenir.

A chaque typologie d'espace sera associé un mode de gestion et d'entretien.

- Espaces de représentations, souvent fortement horticoles : *pelouses arrosées, tonte 30 à 40 fois par an avec évacuation, utilisation de paillage biodégradable et de goutte à goutte pour les massifs fleuris…. (terrain de foot, jardin ou place de la mairie ou de l'église).*

- Espaces jardinés : *pelouses arrosées occasionnellement, tonte 20 fois par an avec évacuation, utilisation de paillage biodégradable sur les massifs, taille 2 fois par an avec évacuation des déchets verts… (square, terrain de jeux, placettes secondaires).*

- Espaces rustiques : *permettant une gestion plus naturelle sans arrosage, sans utilisation d'intrants, avec une tonte 5 à 10 fois par an. (zone de loisir, zone industrielle, liaisons douces, bassins d'orage, espaces tampons).*

- Espaces naturels : *ne demandant qu'un suivi occasionnel avec 4 ou 5 tontes éventuelles par an en bord de chemin, 2 à 3 fauchages par an sans évacuation pour les grandes surfaces, un entretien annuel des cheminements et des berges. (bords de rivière, bois, zones humides, zones naturelles).*

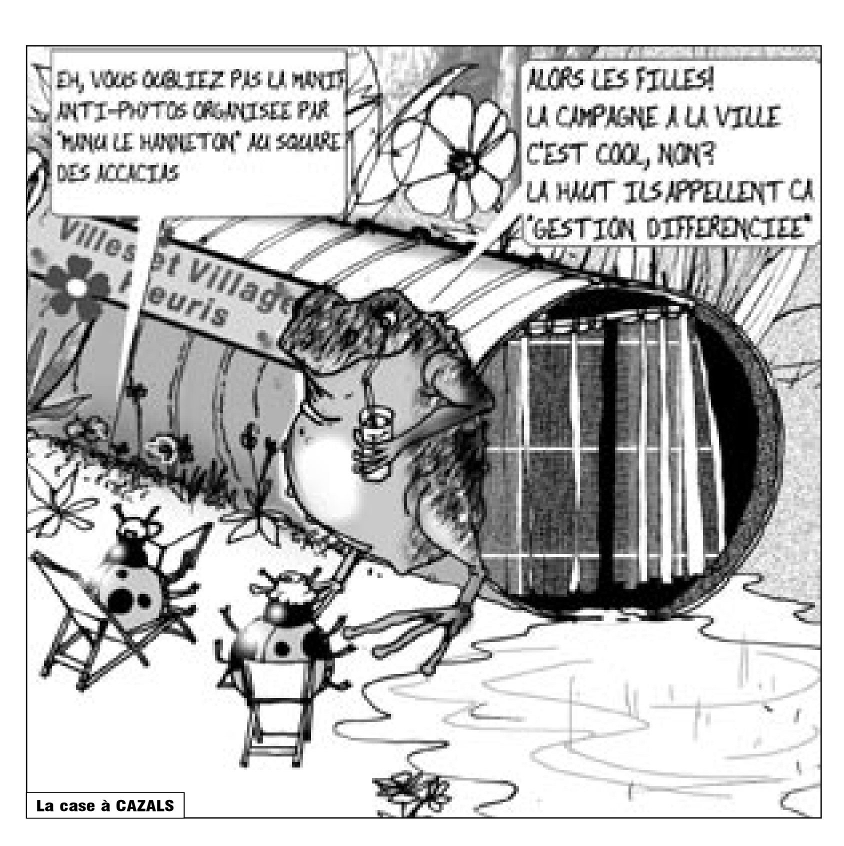
Le cahier des charges sera d'autant plus précis que les espaces seront complexes.

Il s'agira de mettre en relation les objectifs communaux, l'identité des espaces, les possibilités matérielles et humaines des services espaces verts et les budgets votés par la commune.

La part communication de la démarche est fondamentale, elle devra mettre en exergue l'engagement des élus. Elle sera accompagnée par un programme de formation des agents et par des actions de sensibilisation des habitants.

Un observatoire de veille sera créé, alarmant les acteurs le plus tôt possible des évolutions éventuelles, permettant ainsi un suivi nécessaire de la démarche.

Seront alors intégrées les évolutions possibles à la fois des espaces mais aussi de la population et des usages communaux. Le cahier des charges pourra alors être modifié ou complété prenant état de ces changements proposant une adaptation ou un changement radical des modes de gestion mis en place sur tel ou tel espace. ■



La case à CAZALS

BIBLIOGRAPHIE

• AGGERI G., De la gestion différenciée à l'Agenda 21. La nature enfin dans la ville ? *Paysage Actualité*, janvier 2001, p.24-29

• AGGERI G., CROZE P., DOUVRE C., et al., *Actes du colloque européen* Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable", 6 et 7 juin 2000 - Strasbourg. C.N.F.P.T. et A.I.V.F., 2001, 190 p.

• ALLAIN Y.M., Établissement d'un code de qualité : l'exemple d'Orléans, *Paysage & Aména-gement*, août 1991, n°16.

• CHARPENTIER H., *Mémoire :* Une gestion différenciée envisageable pour tous les profils de communes ? Étude de cas : les communes du littoral vendéen, 2005, disponible en format informatique au C.A.U.E. de la Vendée, 30 p.

• CROZE P., DOUVREC C., GUILLARD M., et al., Espaces verts et collectivités territoriales, C.N.F.P.T., 1999, 219 p.

• CROZE. P., DOUVREC C., LE RUDULIER J., et al., *Actes du colloque européen* Vers la gestion différenciée des espaces verts, 24, 25 et 26 octobre 1994 - Strasbourg. C.N.F.P.T. et A.I.V.F., 231 p.

• LEMOINE G., TRUANT F., Guide de la gestion différenciée, Ville de Grande-Synthe (59), 2003, 128 p.

• MISSION GESTION DIFFÉRENCIÉE. **Guide de la démarche "Mieux comprendre la gestion différenciée des espaces verts"** Sur internet : http://chicomendes.free.fr/gestion_differenciee.htm, 138 p.

• PARENT J., Fiches pratiques pour la gestion différenciée… documents pédagogiques issus de l'expérience de Sailly-sur-la-Lys, Société "Inédit Conseil", 17 fiches.

• C.A.U.E. DE LA VENDÉE, Guide méthodologique de la gestion différenciée, U.R. C.A.U.E. des Pays de la Loire, 2007, 35 p. Sur Internet : http://www.caue85.com/documents/publications/guide_gd02.pdf

Autres sites web…

http://www.caue76.org
http://gestionraisonnable.free.fr/

À télécharger sur internet :

http://www.archi.fr/CAUE45/docEnStock/medias_publications/fiches/2_4.pdf
http://www.arehn.asso.fr/outils/Catalogue_actions_DD/04_grde-synthe.pd
http://www.arehn.asso.fr/outils/Catalogue_actions_DD/04_lausanne.pdf

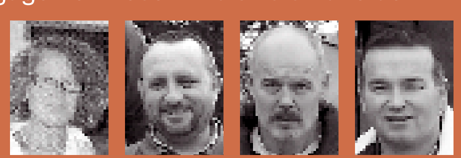


Photo : Pellouailles-les-Vignes

Dynamique environnementale

Nouvelles pratiques

Martine BLÉGENT, maire de Pellouailles-les-Vignes, **Moïse THIBAULT**, responsable du service espaces verts, **Jean-Pierre ROUSSEAU**, responsable du service voirie et **Nicolas JOUFFLINEAU**, directeur des services techniques rappellent les enjeux de la gestion différenciée et donnent les premiers résultats d'un engagement récent mais volontaire de la commune dans une démarche globale de développement durable.



Imago < Quelle est la genèse de la démarche de gestion différenciée engagée par la commune de Pellouailles-les-Vignes ? Quels sont les objectifs visés ?

Martine BLÉGENT < En préambule, je dirais que tous nous avons pris conscience qu'il fallait préserver notre environnement proche pour contribuer à préserver la planète. Et plus concrètement, il y a eu deux facteurs déclencheurs. Le premier est la formation suivie par les agents des espaces verts, déjà très motivés et qui ont su convaincre les élus de l'intérêt de gérer différemment les espaces verts. Le deuxième est la rencontre avec un habitant de la commune, Monsieur MADELAINE qui mène des actions de sensibilisation à l'environnement, il collabore avec différents auteurs d'ouvrages de vulgarisation dont Jean-Pierre KOFF. Lors d'une sortie un samedi après-midi ensoleillé, nous avons fait une visite de la commune sous sa conduite. J'habite Pellouailles depuis 30 ans, mais j'avoue avoir redécouvert ma propre commune. Il nous a révélé un monde végétal et animal que je n'avais jamais perçu tout en insistant sur les conséquences nocives d'une gestion trop abusive des espaces verts, notamment dans les zones les plus naturelles, les fossés, talus etc. J'ai alors véritablement pris conscience qu'il fallait revoir notre mode de gestion des espaces publics.



Photo : Pellouailles-les-Vignes

Lotissement de Préhaut : les fossés sont maintenus

Nicolas JOUFFLINEAU < En mars 2007, nous avons suivi une formation de 3 jours et demi avec le CNFPT sur la gestion différenciée. Nous avons pris connaissance d'expériences menées par d'autres collectivités, et surtout appris quelles étaient les actions à suivre et celles qui avaient échoué. Nous avons ainsi constaté qu'il ne fallait pas aller trop vite et accompagner le travail des services techniques d'une communication en direction de la population. Suite à cette formation, l'équipe technique a préparé un document à l'attention des élus présentant le projet de mise en œuvre d'une gestion différenciée par la commune.

MB < L'enthousiasme de l'équipe technique dont je salue le travail et la motivation conjuguée à la rencontre de

Monsieur MADELAINE ont convaincu les élus, même si certains sont encore réticents.

I < Un inventaire des espaces existants et un bilan des pratiques ont-ils été réalisés ?

NJ < Le premier bilan est empirique, nous constations que l'arasement des talus, la mise à nu du sol n'était pas une bonne solution. Nous avons alors choisi de réaliser une seule coupe annuelle en automne. Cette méthode permet de favoriser la repousse spontanée des annuelles. On voit progressivement refleurir des espèces qui avaient jusqu'alors disparu. Il faut savoir qu'un talus traité selon les pratiques habituelles des services techniques a de graves conséquences sur le milieu : sur 1 m^2 de terrain, seules poussent 7 à 8 variétés végétales. En revanche un talus traité selon une gestion raisonnée offre 70 à 80 variétés végétales au m^2. Ces chiffres se passent de commentaires.

I < Comment sont organisés les services techniques ?

NJ < Il y a quatre agents au service des espaces verts, une personne aux bâtiments, deux à la voirie dont une qui s'occupe des zones de campagnes, un régisseur attaché au Carré des Arts, et un directeur des services techniques.

MB < Ces effectifs montrent que Pellouailles accorde depuis longtemps de l'importance à la gestion de ses espaces publics. Nous souhaitons préserver la qualité de nos espaces et l'image d'une commune où la campagne est encore très présente. Il existe une véritable volonté politique de valorisation du patrimoine rural qui se traduit par un travail sur les entrées de ville, des préconisations dans les nouveaux lotissements etc.

Ainsi la commune réalise un lotissement de 41 logements avec Logi-Ouest et la Sodemel. Le plan de ce lotissement s'organise autour de trois chênes centenaires que nous tenions à conserver. Nous avons un autre projet de lotissement de 27 lots, le cahier des charges prévoit que les plus beaux sujets et les haies bocagères soient conservés.

Dans ce dernier lotissement, une zone inondable de 4 000 m^2 est traitée en prairie ; elle ne sera traitée qu'une fois par an. Des panneaux ont été posés cet été de part et d'autre de cette prairie pour expliquer ce choix à la population.

NJ < Nous prévoyons également d'installer des panneaux expliquant la démarche dans les zones de campagnes.

I < Quels sont les moyens mis en œuvre (formation des élus, des agents, organisation du travail etc) ?

MB < Je précise que nous n'avons pas à ce jour de moyens financiers supplémentaires. Si la gestion différenciée supposait un surcoût, il est probable que le projet n'aurait pas été approuvé par le conseil municipal. Aujourd'hui tout repose sur l'enthousiasme et la volonté des équipes mues par une véritable émulation.

Moïse THIBAULT < Il faut préciser que nous avons diminué de 30% l'utilisation de défoliants depuis 4 ans et que nous avons déjà mis en place un certain nombre d'actions comme le désherbage ciblé et non systématique tel qu'il est pratiqué encore trop souvent. On a également planté un jardin de curé à valeur pédagogique devant la mairie, planté de la vigne le long de la route départementale à l'entrée de la commune. Par ailleurs nous souhaitons réimplanter des variétés anciennes comme les narcisses (narcissus pseudonarcissus).

NJ < Le recours à des pratiques de gestion différenciée est récent puisque nous avons commencé au printemps. Mais les premiers résultats sont visibles.

Dans les zones de campagne, il faudra cependant attendre deux ou trois ans pour qu'une flore naturelle se réinstalle. On aide la nature en réimplantant des variétés locales. J'ai ainsi récolté des graines de digitales, ces dernières avaient disparu du territoire de la commune, on va les ensemencer à l'automne pour retrouver un aspect champêtre. On traite désormais les arbres d'alignement avec un mulch. Dans les zones urbaines, tous les massifs sont paillés pour limiter les arrosages et les désherbages manuels. Le gain de temps sur ces tâches permet de consacrer du temps au désherbage manuel des trottoirs par exemple. Nous avons supprimé une grande partie des bacs au profit des plantations de pleine terre, ainsi nous avons planté les trottoirs devant l'église. Nous diminuons l'emploi des insecticides au profit de systèmes de lutte biologique : par exemple l'introduction du chrysope. Utilisées en agriculture biologique, les bandelettes couvertes d'œufs de chrysopes sont une solution efficace de protection naturelle contre les pucerons. Elles sont disponibles auprès d'une entreprise angevine : l'IFTECH à Angers par l'intermédiaire de Terrena.

Nous avons la chance d'avoir trois bois en cœur de commune. Auparavant ils étaient débroussaillés en coupe nette, cette année nous les avons laissés en sous-bois. Nous avons déjà eu quelques réactions de la population. Mais qu'est ce qui est sale : un papier gras jeté par terre ou une touffe d'herbe sur un chemin ?



Photo : Pellouailles-les-Vignes

Prairie inondable de 4 000 m^2 où la faune et la flore sont préservées

I < La démarche portée par la commune pour ses espaces publics s'accompagne-t-elle d'actions de sensibilisation de la population ?

MB < La population de Pellouailles n'a jamais été habituée à un entretien urbain avec des tailles « au carré » comme cela peut être le cas dans les villes. Il y a cependant déjà eu quelques réclamations d'habitants mécontents de l'apparent manque d'entretien ; nous leur avons répondu individuellement. Même s'il y a déjà des informations dans la revue municipale *Pellouailles Info*, le prochain chantier de la rentrée sera une communication spécifique sur ce sujet. Par ailleurs les techniciens se tiennent à la disposition des habitants qui ont besoin de conseils.

On sent un désir d'une partie de la population de s'investir dans ce champ. Je crois beaucoup dans la pédagogie auprès des habitants, et notamment des enfants. Réunions publiques et sorties sur le terrain devront être organisées pour expliquer la démarche engagée par la commune de Pellouailles.

Il s'agit d'un véritable virage pour la commune, d'un défi à relever. La mise en place de la gestion différenciée s'inscrit plus largement dans une politique de la commune attachée à promouvoir le développement durable. C'est dans ce sens que nous souhaitons développer la prochaine opération urbaine située au Nord de la commune. Nous avons rencontré des architectes des pays du Nord. Nous devons nous donner le temps de la réflexion pour concevoir un projet cohérent et de qualité qui prenne en compte la récupération des eaux de pluie, l'orientation des logements et la construction bioclimatique, le traitement des espaces, les circulations etc. ■



Dominique RONCERAY, directeur des Espaces Verts de la ville de Cholet revient sur les raisons qui ont motivé la mise en place d'une gestion différenciée tout en insistant sur le chemin qui reste à parcourir.

Imago < Votre service est engagé dans la démarche de qualité, RESPECT, comment cela se traduit-il concrètement dans la gestion des espaces verts ? En quoi cette démarche a-t-elle modifié les pratiques ?

Dominique RONCERAY < J'ai la chance qu'à Cholet, le paysage soit pris en compte très en amont dans les études d'urbanisme. J'appartiens à une équipe jeune, pluridisciplinaire motivée constituée autour du Directeur Général des Services Techniques, de deux urbanistes, une architecte, un hydrologue, un spécialiste des transports et une ingénieur voirie.

Pendant longtemps les problèmes liés au paysage et à l'environnement ont été posés de manière ponctuelle, sans évaluer les solutions apportées. Dans un premier temps nous avions envisagé de mettre en œuvre la démarche ISO 14 001 comme méthode de mise en cohérence mais elle ne correspondait pas aux moyens disponibles. Nous avons choisi l'association RESPECT, véritable processus d'auto-contrôle constitué d'un réseau de plus de trente adhérents, d'un logiciel et d'une démarche éprouvée depuis 10 ans.

Nous appliquons cette méthode depuis 4 ans. Les principes fondateurs sont simples : définir des objectifs politiques, le territoire d'intervention — la commune — et les thèmes environnementaux à traiter — l'eau et les pesticides… Cette démarche mène à l'élaboration des indicateurs synthétiques, difficiles à déterminer car il faut qu'ils soient simples, chiffrables, évolutifs et maîtrisables. Ce qui n'est déjà pas aisé pour les points quantitatifs (ex. l'eau), alors pour les points qualitatifs (paysage)… Cette méthode peut paraître trop simple mais elle évite "les usines à gaz" satisfaisantes intellectuellement mais dont il ne sort jamais rien. Nous avons ainsi établi 26 indicateurs dont les données sont fournies annuellement par les services de la Direction. Après plusieurs années de recherches, de tâtonnements et de mise au point notre niveau "zéro" (socle, base de départ) est pratiquement au point et nous l'avons enrichi en rajoutant des sous-indicateurs (en travaillant avec "Plantes et Cité") pour faciliter les interprétations et déterminer les actions correctives à mettre en place. Reste que certaines actions nécessitent des investissements importants qui devront être présentés dans les orientations budgétaires.



Photo : Pellouailles-les-Vignes

I < Comment sont organisés les services ? Quelle est la place donnée à la formation des agents ?

DR < Le service Espaces verts a été réorganisé pour répondre au nouveau mode de gestion mis en place selon des préoccupations qui reprennent les quatre champs du développement durable : l'économie, l'environnement, le social et le culturel.

La mise en place d'une gestion différenciée a nécessité d'abord la préparation d'un argumentaire solide qui a ensuite été présenté aux agents qui la pratiquaient pour certains aspects et qui ont très bien réagi. (Nous avons d'ailleurs reçu le prix du management territorial — Ressources Humaines – en 2006, pour les qualités de médiateurs des jardiniers auprès de la population.) Il faut expliquer les choix qui sont effectués à la population.

Dès 2000, nous avons mis en place un plan de communication et nous développons un thème par an. En 2006, chaque manifestation publique a été l'occasion de parler de gestion différenciée. Nous avons également présenté aux élus les différents ty-

pes d'espaces de la ville et les modes de gestion adoptés.

Pour la partie économique et une meilleure répartition des moyens humains les services ont été réorganisés. À l'issue du relevé de temps de travaux sur les différents types d'espaces durant un an, nous avons procédé à la redistribution des espaces aux équipes afin que tous aient les mêmes prestations à exécuter et le même volume de temps de travail (en tenant compte des différents types de gestion différenciée). Cette réorganisation offre plusieurs avantages : elle permet de diminuer les déplacements, elle permet à chacun de travailler sur les différents espaces, elle offre davantage de souplesse dans l'organisation du travail et enfin elle favorise le contact des jardiniers avec la population.

Le service est composé de 12 équipes de secteurs et plusieurs équipes spécialisées (arbres, jeux, arrosage, gros matériels). Un bureau d'étude interne assure également la plupart de la maîtrise d'œuvre.

Nous utilisons par ailleurs deux logiciels informatiques, le SIG* et le GMAO**. Nous complétons ces dispositifs par la formation du personnel actuellement sur les thèmes du fleurissement, de l'eau et des pesticides. Nous comptons ainsi 10 diplômes d'application de produits (DAPA) même si ce n'est pas obligatoire dans les municipalités. L'objectif est de parvenir au 0 phytosanitaire.

I < Existe-t-il un traitement spécifique des déchets végétaux ?

DR < Depuis plus de 15 ans le traitement des déchets verts est confié à une entreprise privée qui broie et composte. Le broyage primaire, plus épais, est utilisé pour les paillis des zones de type forestier, le broyage secondaire pour les massifs d'arbustes. Nous rachetons ponctuellement du compost, mais une politique cohérente d'amélioration des sols reste à définir. Nous avons des idées pour les projets en cours dont la faisabilité reste à étudier. J'envisage de proposer, dans les nouveaux quartiers et à l'essai, des plates-formes de micro-compostage comme outil social, gérées par une association. Les habitants adhérents fourniraient leurs déchets verts et recevraient du compost en échange. Il s'agit de développer des démarches citoyennes.



Photo : Mairie de Cholet

Entretien des espaces verts à Cholet

I < Quelle est la politique de plantation d'arbres d'alignement pour les zones urbaines ?

DR < Je considère que les arbres sont des êtres vivants, on ne les change pas tous les 25 ans comme du mobilier urbain. S'il n'y a pas de place pour le développement de l'arbre, nous ne plantons pas. L'arbre n'est pas absolument obligatoire, la rue peut se suffire à elle-même.

I < Cholet a obtenu 4 fleurs au concours national des villes et villages fleuris, comment ce label s'intègre-t-il dans une démarche durable ?

DR < Le jury ne se base plus seulement sur le fleurissement pour fonder son jugement. Il est de plus en plus sensible à tous les problèmes d'environnement et en particulier à l'utilisation de l'eau, des engrais et des pesticides. Pour une ville comme Cholet, il prend en compte la cohérence de la politique en faveur du développement durable, de la communication, de la mise en valeur touristique, de la propreté et de la qualité de l'affichage publicitaire et des voiries.

I < Comment les nouvelles zones d'habitat, notamment la ZAC du Val de Moine prennent en compte les préoccupations de gestion raisonnées des espaces publics ?

DR < Notre rôle est d'introduire la nature en ville. Mais comme le concept de Nature n'est pas identique pour tout le monde, nous introduisons toutes les formes de Nature depuis le parc jusqu'aux espaces naturels pour répondre aux différents souhaits.

Cholet dispose de 5 classes d'espaces verts, type 1 : les massifs floraux seuls et les suspensions, type 2 : les espaces horticoles, type 3 : les espaces urbains, type 4 : les espaces extensifs, type 5 les espaces naturels. Sur la ZAC de Moine, les 5 classes seront présentes pour répondre aux différentes demandes de nature souhaitées. De plus un plan de paysage est en cours d'élaboration. Car la gestion différenciée suppose une conception différenciée conforme à l'unité paysagère de la ville et à celle de chaque secteur. Un cahier des charges sera ensuite établi pour les concepteurs, les aménageurs et les particuliers.

Il faut également préparer la population, l'accompagner dans ces changements d'aménagement. La recherche de la biodiversité n'est pas suffisante pour le riverain qui se plaint de l'herbe qui pousse sur son trottoir. Des discours adaptés et compréhensibles doivent véhiculer des concepts parfois mal compris.

L'équipe qui projète le quartier de la ZAC du Val de Moine souhaite que se créé un quartier différent, vivant, au cadre de vie personnel et public de type Haute Qualité Environnementale où des habitants citoyens ont plaisir à vivre. ■

** Système d'information géographique.*

*** Gestion, Maintenance Assistées par Ordinateur.*

L'intégralité des interviews est disponible sur simple demande au CAUE de Maine-et-Loire.

Imago a 10 ans
oct.1997-oct.2007, 39 numéros

Quelques CAUE en France se sont dotés d'un outil de communication en publiant régulièrement un "journal". "En 2 mots" en Seine-et-Marne, "Rendez-vous" dans la Drôme, "Chicane" dans l'Hérault, "6 bis" dans le Rhône, "Altitudes" en Haute-Savoie, "Angles de Vue " dans le Puy de Dôme", "Ricochets" dans la Manche, "La Mouina" en Martinique, "Au fil de l'aue" en Loir-et-Cher, et quelques autres encore. Le CAUE de Maine-et-Loire s'est engagé dans cette pratique en 1997. Depuis dix ans il tient le rythme d'une publication trimestrielle ayant pour ambition d'informer thématiquement plus de 1200 destinataires, élus, professionnels et partenaires. L'échéance de ces dix années suppose avec le numéro 40 une refonte profonde de sa maquette. Un objectif à tenir pour janvier 2008. ■



L'ADIL
à la MATP

Avec l'automne 2007 se concrétise le projet départemental de création d'une Agence d'Information Logement (ADIL). Celle-ci sera très prochainement opérationnelle et complétera très heureusement le service apporté aux particuliers au sein de la MATP par l'association ALISÉE (Point Information Énergie) et le CAUE (permanence d'assistance architecturale). Recruté par le président Christian GILLET, le directeur, Jacques DUPÉ, apportera son expérience de directeur de l'ADIL d'Ille-et-Vilaine et constituera son équipe qui sera opérationnelle au dernier trimestre 2007. Bienvenue dans le paysage des acteurs de l'habitat et du cadre de vie de notre département ! ■

Pôle Atlantique
programme 2007-2008

Le Pôle Atlantique de formation continue, créé à l'initiative de l'Ecole d'Architecture de Nantes et de l'Union régionale des CAUE des Pays de la Loire, propose 5 programmes de formations pour 2007-2008 :

- *Le développement durable à l'échelle des opérations d'urbanisme,*
- *Programmation des lieux culturels,*
- *Etalement urbain, dimensions et composantes,*
- *Le développement durable intégré au projet d'urbanisme à l'échelle des territoires (2e édition),*
- *Proposition d'outils méthodologiques pour le dimensionnement des systèmes de ventilation naturelle.*

Programmes et bulletins d'inscription téléchargeable sur internet : www.poleatlantique.fr

Fin de la construction du site prévue pour novembre 2007.



Agenda

EXPOSITIONS

I Love the World" - 2006
Marie Jo LAFONTAINE
"Dreams are Free Free Free",
au Musée des Beaux-Arts d'Angers.
Du 04 décembre 2007 au 13 avril 2008.
"Parcours d'une œuvre"
au Musée de la Tapisserie contemporaine d'Angers.
Du 14 décembre 2007
au 15 mai 2008.
www.marie-jo-lafontaine.com

▼


Photo : Marie Jo Lafontaine

COLLOQUES-SALONS

Fête de la science
La 16e édition offrira la possibilité aux citoyens de se rapprocher des sciences.
Du 08 au 14 octobre 2007.
www.recherche.gouv.fr

9e salon de la maison bois (rappel)
Du 19 au 22 octobre 2007 au Parc des Expositions d'Angers.

Salon bio & bien-être "respire"
3e édition - Parc des expositions d'Angers.
Du 26 au 28 octobre 2007.
www.loire-evenement.fr

▼



1e forum national sur la gestion durable des eaux pluviales
organisé par le réseau Idéal
Enjeux de la gestion à la source en environnement construit,
à Douai (59).
Les 03 et 04 octobre. 2007
www.reseau-ideal.asso.fr

"Être architecte demain"
38e congrès des architectes
Centre de conférences à Orléans.
Les 29/30 novembre et 01 décembre.
www.congres-unsfa.com

BATIMAT 2007
Salon du Bâtiment à Paris
Du 05 au 10 novembre 2007.
www.batimat.com

POLLUTEC
Salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques à Paris - Nord Villepinte.
Du 27 au 30 novembre 2007
www.pollutec.com

Le salon de la vie écologique VIV'EXPO 2007
Parc des expositions de Rennes.
Les 30 novembre 01 et 02 déc. 2007.
www.vivexpo.com

"Ensemble, redessinons nos villes – qualités de villes – défis durables"
Rencontres urbaines organisées par l'agence d'urbanisme de la ville de Rennes, en collaboration avec Rennes Métropole et le Pays de Rennes. Visites d'opérations innovantes le 25 octobre.
www.audiar.org

"Dialogues"
Exposition de l'URCAUE des Pays de la Loire sur l'architecture contemporaine et sa relation étroite avec le paysage, révélée par le reportage photographique de Bernard Renoux, présentée à l'Institut National d'Horticulture (INH) à Angers, jusqu'au 12 octobre 2007.
www.urcaue-paysdelaloire.com

TÉLÉVISION

france 5

Question maison
Tous les mercredis à 20 h 4O, Stéphane Thebaut décrypte les tendances en matière d'architecture, de décoration, de design d'intérieur et d'aménagement extérieur. Astuces, conseils pratiques et idées originales sont proposés aux téléspectateurs qui ont envie de donner un second souffle à leur maison ou leur appartement.

Huit clos dans un quartier
Film de Serge Steyer, co-produit par Mille et une nuit Film et France 3 Ouest *(durée 52 mn.)*. Regard sur l'initiative d'une municipalité pour un projet de quartier innovant confrontée aux intérêts des différents acteurs.
Disponible en consultation à l'UR CAUE des Pays de la Loire ou bien en vente auprès de France 3.

Agenda MATP
Du 01 oct. au 31 déc. 2007

312 avenue René Gasnier - 49100 ANGERS

Toute la programmation 2007-2008 en ligne sur le site Internet :
www.matp-angers.eu

EXPOSITIONS

± Dense
Exposition d'art, d'architecture et d'urbanisme sur la ville en évolution, conçue par le CAUE 92 et le CAUE 75.
Jusqu'au 08 novembre 2007.

Trois projets pour l'Artothèque d'Angers
L'exposition présente les projets des trois agences d'architecture contactées pour imaginer un nouveau lieu d'exposition pour l'arthothèque qui puisse éventuellement se déplacer.
Du 15 novembre 2007
au 06 janvier 2008.

CONFÉRENCES

Qualité du cadre de vie et densité urbaine, un enjeu de la ville durable
Iga DOLOWY, architecte-urbaniste développe les projets urbains et paysagers au sein de l'agence ENET & DOLOWY.
Jeudi 18 octobre 2007.

Trois projets pour l'Artothèque d'Angers
Jean-Claude PONDEVIE, Paul Le QUERNEC et l'Agence LLB (Charles BERTHIER et David LLAMATA) parleront de leur projet présenté dans le cadre de l'exposition du même nom.
Jeudi 15 novembre 2007.

La ville à l'heure de la mondialisation. Quels scénarios ?
Philosophe et directeur de la revue Esprit, Olivier MONGIN questionne les relations entre la ville et la démocratie.
Jeudi 20 décembre 2007.

CARTES BLANCHES

Françoise BOSC et Sylvie PIGOT (Agence Ecce Terra)
Paysagistes installées en Anjou depuis 1982.
Mardi 02 octobre 2007.

Xavier KAWA-TOPOR,
Directeur du Centre culturel de Rencontre de Fontevraud.
Mardi 06 novembre 2007.

Christian DAUTEL,
Architecte, directeur de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts d'Angers.
Mardi 04 décembre 2007.

ÉVÉNEMENTS

Architecture et Musique
Concert de musique contemporaine proposé par l'association "Hors piste" avec Edwige MADRID et Carl-Emmanuel FISBACH, saxophonistes.
Dimanche 18 novembre 2007 à 17 h.

Soirée projection "Soleil Vert"
Film de science-fiction de Richard Fleischer (1973), présenté par Aude MATHÉ, chef de projet audiovisuel et photographie à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris.
Au Cinéma les 400 coups (Angers).
Jeudi 13 décembre 2007 à 20 h 15.

Cours d'architecture contemporaine
Six cours pour aborder les principaux courants de l'architecture du XXe siècle. Un jeudi par mois à l'Institut municipal, 9 rue du Musée à Angers.
"Les fondements de l'architecture moderne (1850-1920)",
Christophe BOUCHER, architecte.
Jeudi 17 janvier 2008 à 18 h.

VISITES D'OPÉRATIONS

(visites gratuites proposées par l'association Alisée tél. 02.41.93.00.53)

Chantier d'une maison à ossature bois à Chambellay
Samedi 13 octobre 2007 à 10 h.

Maison troglodyte équipée en énergies renouvelables à Cornillé-les-Caves
Samedi 20 octobre 2007 à 10 h.

Maison individuelle en brique alvéolaire à Sainte-Gemmes-sur-Loire
Samedi 08 décembre 2007 à 10 h.

(conférences et cartes blanches à 18 h 30, programme sous réserve de modifications)

Corubedo
Un rythme de vie


Photo : Muriel Bouvier

Ruelles étroites


Photo : Muriel Bouvier

Plage : entre mer et montagne


Photo : Muriel Bouvier

Petit port de pêche

Le petit port se réveille et s'étire. Les voix couvrent le bruit des vagues. Les portes et les fenêtres battent. Les rues s'animent. Les pêcheurs se préparent à partir, leurs bateaux tanguent dans l'attente.

Corubedo est un petit village situé entre Nohia et Padron, sur la côte ouest de la Galice.

Les maisons, parées de carrelages de toutes tailles et de toutes couleurs, offrent une diversité sans dissonance. Le blanc, domine, il crée ce lien qui relie chaque maison les unes aux autres, chaque édifice et chaque édicule.

Les boutiques se dissimulent, pas besoin de paraître, elles sont là, légèrement plus ouvertes peut-être, mais à peine. On les découvre comme toutes autres choses ici, au gré des quêtes et requêtes, en arpentant les lieux.

Le bourg se resserre, les rues étroites tissent un réseau d'intimité où les usages cohabitent, où l'homme seul semble être attendu.

La mer et la montagne paraissent avoir contraint les lieux, l'obligeant peut être à cette forme qui pourtant semble provenir de plus profond.

Ce paysage n'est-il pas plus voulu que subi… Il est à l'image des hommes qui l'habitent et qui l'ont façonné.

Les lieux et les gens se sont mêlés et s'emmèlent, créant cette forme urbaine anachronique, paysage d'osmose semblant résulter de la fusion des hommes, de leur histoire et de leur territoire.

La journée s'étire, les portes et fenêtres qui s'étaient fermées s'entrouvrent.

Les odeurs de cuisine, de calamars frits, d'épices et de piments se répandent de maisons en maisons, de cours en cours, de rues en rues.

Les voix qui s'étaient tues s'élèvent à nouveau, les gens sortent, marchent, parlent et boivent ensemble.

La mer laisse à nouveau les hommes la dominer, couvrant jusque tard dans la nuit, le va-et-vient incessant des vagues. La clameur happe le promeneur, lui faisant oublier pour quelques heures, qu'il n'est pas d'ici. ■

Sommaire

Image de la une : *Talus à Pellouailles-les-Vignes, © Mairie de Pellouailles-les-Vignes.*

IMAGO n°39 - Octobre 2007
Publication trimestrielle
du CAUE de Maine-et-Loire
312 avenue René Gasnier
49 100 ANGERS
Tél : *02 41 22 99 99*
Fax : *02 41 22 99 90*
Courriel : *contact@caue49.com*
Site : *www.caue49.com*

Directeur de la publication :
Bruno LETELLIER
Maquette : *Mickaël Bouglé*
Crédit photos : *sauf mention contraire, CAUE de Maine-et-Loire*
Papier recyclé : *CyclusPrint 115g/m²*
Dépôt légal : *octobre 2007*
Impression : *imprimerie N. Plot*
N° ISSN : *1282-5204*

